

Distribution limitée

WHC-2000/CONF.202/INF.14

Paris, le 23 juin 2000

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Vingt-quatrième session  
Paris, Siège de l'UNESCO (Salle IV)  
26 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2000**

**Document d'information : Rapport synthétique de la mission intermédiaire de l'UNESCO sur les sites du patrimoine mondial en péril en République démocratique du Congo**

Ce rapport synthétique a été préparé par un groupe de deux personnes qui ont mené une mission en République démocratique du Congo et dans les pays voisins du 8 mai au 11 juin 2000. Ce document se réfère aux discussions sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial en péril en République démocratique du Congo décrit dans le document WHC-2000/CONF.202/4

# **MISSION INTERMEDIAIRE DE L'UNESCO SUR LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Rapport synthétique à l'intention du Bureau du Comité du Patrimoine Mondial (24<sup>ème</sup> session ordinaire, Paris 26 juin - 1 juillet 2000)

## **Introduction**

L'origine et la justification de cette mission peuvent être trouvées dans les rapports de la 23<sup>ème</sup> session du Comité et du Bureau tenue à Marraksh (29 nov - 4 déc 1999). Le but de la mission était de faciliter l'établissement d'un environnement favorable à la promotion et la mise en oeuvre de programmes internationaux de coopération et de projets visant à la conservation des sites du Patrimoine Mondial de la République Démocratique du Congo (RDC), ainsi qu'au travail du personnel de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et de ses partenaires consacré à la protection de la diversité biologique de ces sites.

Les objectifs de la mission étaient les suivants:

- sensibiliser les autorités civiles et militaires de la RDC, ainsi que celles des territoires de l'est de la RDC et celles des pays voisins impliqués dans la guerre dans cette région, à leurs obligations légales découlant de la Convention sur le Patrimoine Mondial et à la nécessité de contribuer à la conservation des sites du Patrimoine Mondial;
- informer les autorités civiles et militaires de RDC et des pays voisins concernés, les représentants des Nations unies, les agences de développement bilatérales et multilatérales, les ONG et les responsables des communautés locales des objectifs et activités du projet UNF en support aux sites du Patrimoine Mondial en RDC, et attirer leur support et leur coopération pour sa mise en oeuvre effective;
- explorer avec les agences de développement bilatérales et multilatérales, les institutions et les ONG appropriées, leur intérêt à contribuer à l'exécution du projet UNF, en particulier pour des activités spécifiques telles que le support aux communautés locales en vue de la protection des sites, l'achat d'équipement et de matériel, la formation du personnel pour la surveillance et les inventaires, etc;
- récolter l'information sur les initiatives des Nations unies pour la restauration de la paix et la réconciliation, particulièrement dans l'est de la RDC, et explorer les opportunités de lier ces initiatives à l'exécution du projet UNF et au support diplomatique pour la protection des sites du Patrimoine Mondial;

- récolter l'information et établir les contacts nécessaires pour l'organisation d'une mission diplomatique de haut niveau faisant partie intégrante du projet UNF, et préparer un plan pour le programme de cette mission;
- récolter l'information récente sur l'état de conservation des cinq sites du Patrimoine Mondial, identifier les menaces principales pesant sur l'intégrité des sites et recommander des mesures permettant de limiter leur impact et d'améliorer le cadre de travail du personnel de terrain.

### **Déroulement de la mission**

La mission, composée du Dr J.P. d'Huart (WWF-Belgium) et du Dr T.B. Hart (WCS), s'est déroulée du 8 mai au 11 juin 2000. Elle a visité successivement les autorités, agences, responsables et ONGs citées ci-dessus à Kinshasa, Kampala, Kigali, Bukavu, Goma, Beni et Bunia. Elle a terminé sa série de rencontres en participant à la réunion des représentants des partenaires du projet UNF à Naivasha (Kenya). Dans chaque ville visitée, les audiences et rendez-vous ont été préparés conjointement par l'ICCN, les ONGs partenaires, et/ou la représentation locale de l'UNESCO, ce qui a permis à la mission de rencontrer une importante liste de personnes en un temps restreint.

La totalité des autorités rencontrées, tant civiles que militaires, se sont dites concernées par le maintien de l'intégrité des sites du Patrimoine Mondial et ont affirmé leur volonté de respecter les termes de la Convention sur le Patrimoine Mondial (RDC, Uganda) ou d'y adhérer rapidement (Rwanda). A des degrés divers, et chacune dans la mesure de ses possibilités ou de son mandat, elles ont toutes promis une forme de support pour la protection des sites et la mise en oeuvre du projet UNF. Différentes agences des Nations unies (PNUD, HCR, PAM, FAO), différentes agences de coopération bilatérales (UE, USA, Belgique, Allemagne) et la Mission de l'Organisation des Nations unies en République Démocratique du Congo (MONUC) ont toutes affirmé leur accord de contribuer au projet UNF par une forme de collaboration synergique, et se sont dites ouvertes à honorer des requêtes spécifiques en provenance des sites.

La mission a remis à toutes les personnes rencontrées une lettre résumant l'information sur le statut des sites, les activités du projet UNF et les requêtes spécifiques qui leur ont été adressées. De plus, elle a laissé auprès de certaines personnes-clés des mémorandums précis présentant une liste d'actions locales urgentes requises pour le respect de l'intégrité des sites. Parmi ces requêtes et actions, citons par exemple la nécessité de réarmer les gardes, la reconnaissance du statut de "neutralité politique" du personnel des sites du Patrimoine Mondial, le respect de l'intégrité de ces sites, le respect de l'équipement fourni par le projet UNF, la coopération des forces armées, etc. Une copie de ces documents peut être obtenu auprès du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

De nombreuses discussions avec les responsables ICCN des sites et avec leurs partenaires locaux ont permis de récolter un volume important d'informations récentes sur la situation dans ces sites.

En règle générale, tous les objectifs de cette mission intermédiaire ont été atteints. Un rapport complet sur la mission sera remis au Centre du Patrimoine Mondial avant la fin du mois de juillet 2000. Le présent rapport ne présente donc qu'une sélection des conclusions et recommandations de la mission qui concernent directement le Bureau du Comité du Patrimoine Mondial et les décisions urgentes qu'il peut recommander de mettre en oeuvre au cours de sa 24<sup>ème</sup> session.

### **Synthèse des conclusions de la mission**

1. La situation dans les sites du Patrimoine Mondial en RDC est, à des degrés divers, très alarmante, et la décision du Comité du Patrimoine Mondial de les placer dans la Liste des sites en Péril est tout à fait justifiée. La situation globale de certains sites (Kahuzi Biega, Garamba) semble progresser vers une lente amélioration, alors que celle d'autres sites (Virunga, Okapi) paraît au contraire se détériorer. Si la paix revient rapidement (au maximum dans les 12 mois), on peut espérer que le projet UNF contribue significativement au redressement de ces sites. Si au contraire la situation de conflit et d'insécurité perdure, on peut craindre que les dégradations causées à la diversité biologique des sites, couplées à la situation d'anarchie dans le pays et à l'affaiblissement du personnel ICCN, ne constituent des contraintes tellement fortes qu'elles empêchent le projet d'atteindre ses objectifs.
2. Bien que les causes des menaces et la responsabilité des dégâts aux sites soient attribuées par différentes autorités gouvernementales (régulières ou rebelles) à des groupes différents, le projet semble pouvoir compter sur la compréhension et le support de la totalité des personnes rencontrées. Chacune selon ses responsabilités et ses possibilités d'action a promis de répondre positivement aux requêtes spécifiques qui leur seraient faites en vue de contribuer à la protection des sites et au bon déroulement du projet.
3. De manière similaire, certaines formes d'appui précis ont été suggérées par des agences des Nations unies (y compris la MONUC) ou par des agences de coopération bilatérales ou multilatérales. Celles-ci ont vu dans le démarrage d'un nouveau projet UNF/UNESCO sur l'ensemble du territoire congolais aujourd'hui divisé, une initiative pilote très originale dont le montage structurel, administratif et financier peut présenter un modèle permettant éventuellement de résoudre certains problèmes de leur propre programme. L'incitation à rechercher une synergie entre les projets des agences UN a permis d'envisager un nombre de collaborations possibles. Celles-ci requièrent un suivi spécifique.
4. Ceci implique qu'un suivi rapide des requêtes laissées par notre mission et des offres de support reçues de certaines agences soit assuré de manière coordonnée par certains responsables du projet UNF. Ceci souligne aussi l'importance d'une approche concertée et l'urgence d'une forte coordination pour ce projet qui concerne cinq sites distincts et une multitude d'intervenants différents.

5. Les nombreux contacts que la mission a eus avec les autorités en charge des régions voisines des sites du Patrimoine Mondial ont démontré la très faible connaissance des problèmes de ces sites, de leurs conséquences présentes et futures, et des obligations légales tant nationales qu'internationales de leur gouvernement. La mission y voit la manifestation du manque d'importance accordée par le passé aux contacts formels et informels que les gestionnaires des sites doivent entretenir régulièrement avec les autorités de tous niveaux dans la région périphérique.
6. La mission a trouvé très inquiétante la situation qui voit le projet UNF en support au réseau de 5 sites du Patrimoine Mondial se mettre en place alors qu'aucune forme de communication et de coordination entre les personnes ayant une réelle autorité sur l'ICCN et sur ces sites n'ait été discutée et convenue. Les opérations dans ces sites étant actuellement soumises à l'autorité de fait de personnes individuelles dans 3 régimes gouvernementaux différents (Salonga: gouvernement Kabila de Salut Public, Kinshasa; Garamba, Okapi, Nord Virunga: gouvernement Wamba du RCD-Kisangani, Bunia/Beni; Sud Virunga et Kahuzi Biega: gouvernement Ilunga du RCD-Goma, Goma/Bukavu), la mission a pensé qu'un effort de coordination officieux entre certaines personnes-clés serait très profitable aux aires protégées de RDC et à l'ICCN en général, et au projet UNF en particulier. Le cas du Parc National des Virunga est exemplatif: partagé en son milieu par la limite des zones d'influence des deux RCD qui sont aussi occupées par deux forces armées étrangères, la réalité politique soumet les deux secteurs du Parc à des modes de gestion et d'exploitation différents et empêche les communications entre agents ICCN du Nord et du Sud, ainsi qu'avec leur direction générale.
7. Si le projet PARCID (GTZ) d'appui institutionnel à la direction générale de l'ICCN semble très efficace dans le développement de nouveaux plans, programmes et procédures à partir de Kinshasa, la mission estime qu'une attention particulière devrait aussi être accordée à réexaminer le déploiement de son personnel en fonction des problèmes, contraintes et défis auxquels l'ICCN est confronté.
8. Malgré le grand nombre d'interlocuteurs rencontrés par la mission et la quantité d'engagements qui ont été pris, la mission pense que certains entretiens de haut niveau devraient être confirmés et approfondis afin que la volonté de collaboration exprimée soit concrétisée par des actes sur le terrain. Le suivi de plusieurs requêtes adressées aux gouvernements congolais, ougandais et rwandais justifie dès lors que la mission diplomatique UNESCO de haut niveau soit dépêchée dans les trois capitales aussi rapidement que possible.

## Recommandations à l'intention du Bureau

Au terme précis de son mandat, notre mission intermédiaire est satisfaite de l'occasion qui lui est donnée de formuler à l'intention du Bureau du Comité du Patrimoine Mondial une série de propositions de décisions qui, si elles étaient traduites en actions, constitueraient un appui inestimable aux sites et au démarrage harmonieux du projet UNF.

Dans ce cadre, le Bureau est invité à considérer et adopter les *décisions* suivantes:

1. Suite aux réunions entre la mission intermédiaire et Mr Morjane, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations unies en RDC et Chef de la MONUC, un mémorandum, reprenant les formes d'appui dont le projet UNF espère bénéficier de la MONUC, fut remis à Mr Morjane. Parmi les appuis sollicités figurent par exemple le transport d'équipement et de personnes, l'intégration. Celui-ci a déclaré que les appuis demandés pourraient être fournis, mais a demandé expressément que (a) l'UNESCO confirme officiellement la requête formulée et (b) il désigne une personne comme point focal pour les contacts entre le projet et la MONUC à Kinshasa. Il est dès lors suggéré que ***le Bureau donne instruction au Directeur du Centre de passer en revue les requêtes contenues dans le mémorandum remis par la mission intermédiaire au Chef de la MONUC, de prendre les décisions pour leur suivi adéquat, et de désigner une personne focale pour les contacts entre le projet UNF et la MONUC à Kinshasa.***
2. La mission a démontré l'importance et l'urgence d'une coordination forte du projet UNF dès son démarrage. L'attention du coordinateur devra se concentrer simultanément sur une diversité d'activités telles que: le suivi des contacts pris par la mission avec les agences et avec les autorités locales dont dépendent les 5 sites, la gestion administrative et financière du projet, la supervision du démarrage des actions de développement communautaire, de formation, de surveillance et d'inventaires, la communication interne et externe, etc. Il est impératif que ce poste de coordinateur soit assuré aussi tôt que possible et soit épaulé par des consultants pour certaines de ces tâches. Il est dès lors suggéré que ***le Bureau demande au Centre de mettre tout en oeuvre pour qu'un coordinateur soit recruté dans les meilleurs délais et s'assure, en coordination avec le Fonds des Nations unies, que le budget prévu pour l'ensemble des opérations de coordination permette un travail de qualité.***
3. La mission a insisté sur l'importance d'une communication et d'une coordination entre les personnes ayant une autorité directe sur les opérations de l'ICCN dans les 3 zones d'influence à l'intérieur de la RDC. En cas de succès, une rencontre officieuse entre 3 personnes-clés aurait pour avantages de prévenir toute décision unilatérale sur la gestion des sites et de son personnel, de constituer un réseau informel de personnes-ressources garantissant la cohésion de l'ICCN à l'échelle nationale, et de responsabiliser ces personnes au rôle respectif qu'elles ont à jouer dans le succès du projet UNF. Il est dès lors suggéré que ***le Bureau demande au Centre de convoquer dans les délais les plus brefs une réunion informelle entre les trois autorités techniques appropriées pour discuter la meilleure formule de communication et de coordination à adopter en vue d'atteindre un rendement***

*optimal de l'ICCN dans- et entre les différents territoires du pays. Cette réunion devrait avoir lieu à Nairobi, être financée par le Centre hors budget du projet UNF, et être facilitée par une personne neutre et acceptable par les trois parties.*

4. La mission intermédiaire a identifié un nombre limité de contacts clés qui devraient être renforcés par la visite prochaine d'une mission diplomatique de l'UNESCO de haut niveau. Ce renforcement aura pour effet probable de hâter la mise en oeuvre de supports promis et de partenariats offerts en formalisant à haut niveau les requêtes déjà faites par notre mission. Il est dès lors recommandé que **le Bureau formule une invitation pressante aux Directeurs Généraux de l'UNESCO et du PNUE afin qu'ils se disponibilisent le plus rapidement possible pour une visite dans les capitales de RDC, d'Uganda et du Rwanda. Il est suggéré que le programme de leurs entrevues soit limité à des rencontres avec:**

- *les Chefs d'Etat et les membres de leur gouvernement concernés par la mise en oeuvre de (ou l'adhésion à) la Convention sur le Patrimoine Mondial et la protection des sites du Patrimoine Mondial en RDC; un accent particulier sera mis sur le rôle possible et l'impact des forces armées sur la préservation de ces sites,*
- *le Chef de la MONUC, afin de discuter des synergies possible entre les opérations de la MONUC et le déroulement du projet UNF,*
- *les représentants des autres agences des Nations unies, afin de réitérer la nécessité de coordonner les approches stratégiques de leurs programmes pour renforcer l'impact du projet UNF.*